

CDG 83

Arrivée n°

NUM-2024-5131

Enregistrée le 07/06/2024

COMMUNE DE POURRIERES

ARRÊTÉ N° 2024/000106/RH
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE GARDE-CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL
AU TITRE DE 2024

Le Maire de la commune de Pourrières,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 approuvant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,

Vu le tableau des effectifs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade de Garde-Champêtre Chef Principal est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date d'effet
Philippe LEMAIRE	Garde-Champêtre Chef Echelon 8	01/09/2024

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4 : Le Tribunal Administratif peut être saisi dans un délai de deux mois par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Pourrières, le

- 5 JUIN 2024

Le Maire,
Sébastien BOURLIN

